Pour publication immédiate : 23/3/2016 **GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO**

LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE DE NOUVELLES DIRECTIVES DESTINÉES AUX AGENCES DES FORCES DE L'ORDRE ENQUÊTANT SUR LE TRAFIC D'ÊTRES HUMAINS

La publication des nouvelles politiques et directives est requise dans le cadre du programme d'égalité des femmes

Cliquez ici pour consulter la politique modèle du Conseil de formation de la police municipale de l'État de New York

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé la création de deux nouvelles politiques offrant des directives aux agences des forces de l'ordre enquêtant sur des cas de trafic d'êtres humains. Dans le cadre du programme d'égalité des femmes, le Gouverneur Cuomo a signé l'automne dernier une mesure législative exigeant que le Conseil de formation de la police municipale de l'État de New York développe une politique modèle à l'intention des services de police et des bureaux de shérif, à utiliser dans les cas impliquant des victimes de trafic d'êtres humains. La mesure législative exigeait également que la Police de l'État de New York élabore ses propres procédures à utiliser dans de tels cas. Les deux politiques aideront les agences des forces de l'ordre à identifier les cas de trafic d'êtres humains, à mieux communiquer avec les victimes et à traduire les contrevenants en justice de manière plus efficace.

« Nos agents des forces de l'ordre sont en première ligne de la lutte contre le trafic d'êtres humains, et nous devons nous assurer qu'ils soient bien préparés en vue d'identifier et de mettre fin à ces entreprises criminelles haineuses, **a déclaré le Gouverneur Cuomo**. Ces directives aideront la police à mieux identifier les opérations de trafic d'êtres humains, à recueillir des preuves en vue de traduire les réseaux en justice et, par-dessus tout, à aider les victimes à obtenir l'aide dont elles ont besoin. »

La politique modèle du conseil identifie la complexité qu'il y a à enquêter sur des cas de trafic d'êtres humains. Il arrive souvent que les victimes de trafic d'êtres humains fassent face à des traumatismes et qu'ils soient amenés, par contrainte ou abus, à éviter tout contact avec les forces de l'ordre. La politique modèle conseille à la police de coordonner les enquêtes avec les spécialistes en traumatismes et à concentrer les entrevues sur les conditions de vie et de travail ou tout abus subi par la victime. La politique encourage également les enquêteurs à procéder à des entretiens dans des environnements autres que ceux associés aux forces de l'ordre, et sans la présence

d'agents en uniforme, pour ainsi réduire le niveau d'anxiété des victimes traumatisées.

Les procédures à utiliser pour diriger les victimes de trafic humain vers des agences d'État sont également expliquées, afin que les victimes puissent recevoir des services tels qu'un logement sécuritaire et une intervention en cas de crise. Les forces de l'ordre recevront également des conseils sur les formulaires de visa ou d'immigration requis en vue d'aider les victimes qui ne sont pas citoyens américains; un appendice offre des liens vers des informations et ressources que les forces de l'ordre peuvent utiliser pour diriger leurs victimes vers de l'aide d'État et fédérale.

Les services de police et les bureaux de shérif n'ont pas à adopter la politique modèle du conseil. Celle-ci est conçue pour offrir des conseils ainsi que les meilleures pratiques à suivre pour que chaque agence puisse développer une politique basée sur ses besoins et sur sa situation.

Le shérif du comté de Yates et président du conseil Ronald Spike a déclaré : « Cette politique sera une excellente ressource pour les 550 agences des forces de l'ordre de New York. Nous avons vu des cas de trafic d'êtres humains dans tout l'État. Cette politique offre à tous les services, peu importe leur taille, un cadre de travail leur permettant de développer leurs propres politiques et procédures afin de leur permettre de mieux lutter contre ce fléau. »

La Police de l'État de New York a développé et mis en place une politique sur le trafic humain alignée à la politique modèle du conseil. Elle offre également aux agents de police des conseils leur permettant d'améliorer la communication avec les victimes et de faire en sorte que celles-ci aient accès à des services juridiques et de santé.

Le superintendant de la Police de l'État de New York et membre du conseil Joseph A. D'Amico a déclaré : « Le trafic d'êtres humains est un crime à la fois dérangeant et complexe qui exige diligence et sensibilisation de la part des agents des forces de l'ordre à des fins d'identification et d'enquête. Ces politiques sont des outils essentiels qui offrent des conseils aux agents de police et des forces de l'ordre de façon à ce qu'ils puissent mettre les trafiquants d'êtres humains en prison et obtenir pour les victimes l'aide dont elles ont besoin. »

Le commissaire administratif adjoint des Services de justice criminelle de l'État de New York, Michael C. Green, a déclaré : « Le trafic humain est un crime largement sous-rapporté, en partie parce que ses victimes sont forcées à résister aux efforts des enquêteurs. Les victimes sont souvent profondément traumatisées, et ont par réflexe la réaction d'éviter l'aide de la police. Les enquêtes sur ces cas exigent de la collaboration, un processus soutenu et un degré d'attention qui prend en compte le profond traumatisme que ces victimes ont subi. Cette politique modèle offre un cadre de travail aux forces de l'ordre, qui les guidera dans ces cas complexes. »

La loi sur la justice et la protection des victimes de trafic d'êtres humains de l'État de New York, aspect clé du programme d'égalité des femmes, est entrée en vigueur en

janvier 2016. Elle établit de nouveaux crimes en vue de protéger les mineurs utilisés pour la prostitution, augmente les peines en cas de crimes associés au trafic et crée une défense affirmative dans des actions en justice touchant à la prostitution si le défendant a été victime de trafic. En outre, cette nouvelle loi facilite l'accès à des services d'assistance pour les victimes de trafic d'êtres humains.

En plus de protéger les victimes de trafic humain, le programme d'égalité de femmes inclut la protection de l'égalité salariale des femmes, la discrimination à l'embauche en fonction du statut familial et de la grossesse, ainsi que la protection des victimes de violence familiale.

La politique modèle sur le trafic d'êtres humains est la plus récente politique adoptée par le conseil dans un effort visant à fournir les meilleures pratiques et directives aux agences des forces de l'ordre sur des problèmes majeurs. Le personnel de la Division des services de justice pénale de l'État de New York, qui soutient le conseil, a coordonné le développement de la politique modèle en plus d'aller chercher les idées de l'Association des chefs de police de l'État de New York, de l'Association des shérifs de l'État de New York, de l'Association des procureurs de district de l'État de New York, de la Police de l'État de New York, du Service de police de la ville de New York, de l'Association des directeurs de la formation des forces de l'ordre de New York, du Bureau de l'aide temporaire et en cas d'incapacité et du Bureau des enfants et de la famille de l'État.

Le trafic d’êtres humains se définit par le commerce ou l’utilisation illicite d’hommes, de femmes et d’enfants contre leur volonté dans un but de travail forcé ou d’exploitation sexuelle. Le Département de la justice des États-Unis estime que près de 18 000 personnes sont amenées chaque année aux États-Unis et retenues contre leur volonté par des trafiquants.

À propos de la Division des services de justice pénale de l'État de New York
La Division des services de justice pénale de l'État de New York est un organe de soutien en justice pénale polyvalent ayant diverses responsabilités, notamment la formation des agents des forces de l'ordre, la collecte et l'analyse des données criminelles à l'échelle de l'État, la maintenance des informations des casiers judiciaires et des fichiers d'empreintes digitales, la surveillance administrative de la banque de données d'ADN de l'État, en partenariat avec la Police de l'État de New York, l'administration des fonds de justice pénale fédéraux et d'État, le soutien des agences de l'État liées à la justice pénale et l'administration du Registre des délinquants sexuels de l'État.

À propos du Conseil de formation de la police municipale de l'État de New York
Le conseil de huit membres est soutenu par la Division des services de justice pénale de l'État de New York, et compte des représentants des agences des forces de l'État nommés par le gouverneur. En plus d'élaborer et d'approuver des politiques modèles, le conseil instaure des exigences minimales en matière de formation pour les agents de

police nommés depuis peu, et développe des cours de formations destinés aux agents nommés à des postes de supervision, entre autres responsabilités.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse www.governor.ny.gov
État de New York | Chambre Exécutive | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418